



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

11 MARS 2024

N° 03



Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mr RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre

Absent excusé : Mr POUPET Dominique

Secrétaire de séance : Mr ROBERT Sylvain

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 est adopté à l'unanimité

● COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N°2024-02 : Prolongation du bail de location du logement communal 6ter place de l'Église – montant du loyer mensuel 450 €.

N°2024-03 : Attribution d'un emplacement pour le manège sur la base de loisirs de la Tricherie du 25 mai au 15 septembre 2024 : montant du droit de place : 1 120 € (montant identique à 2023).

● ECOLE PRIVEE SAINT CHARLES

Participation aux dépenses de fonctionnement

Dans le cadre du contrat d'association, le conseil municipal est invité à fixer le montant de la participation communale pour l'année scolaire 2023-2024.

L'OGEC a présenté son budget prévisionnel au cours d'une réunion en présence des membres de la commission « Association Éducation Jeunesse ». Il en ressort un prévisionnel de dépenses de fonctionnement de 115 590 € pour l'année 2023-2024 pour 152 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2023.

En tenant compte du coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département établi par la Préfecture de Vendée (495 € pour les classes élémentaires et 1 043 € pour les classes maternelles), la participation communale serait de 102 092 € soit 671.65 € par élève.

Après discussion, le conseil municipal, par un vote à main levée, décide, à l'unanimité, de fixer à 671.65 € par élève, soit 102 092 euros, le montant de la participation communale au titre du contrat d'association pour l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à un acte du 28 février 2001, la commune reverse annuellement une somme forfaitaire liée à une donation consentie par le comte de ROSANBO. Pour 2024, le montant de cette somme forfaitaire s'élève 9 071.27 € et vient s'ajouter à la participation communale versée au titre du contrat d'association.

Subvention pour la surveillance des élèves à la pause méridienne

L'OGEC sollicite une subvention de 3 640 euros pour la prise en charge des frais de personnel liés à la surveillance des élèves à la pause méridienne. À l'unanimité, le conseil municipal accepte d'accorder cette subvention.

● PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, les employeurs publics territoriaux ont l'obligation de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025 puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vendée a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée, pour :

- L'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional
- La réalisation de la mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance

● ADHÉSION À L'UNITÉ : MISSIONS TEMPORAIRES

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vendée gère un service de « missions temporaires » et propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou pour satisfaire une mission temporaire. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent recruté.

Le montant des frais de gestion est de 7 % de la rémunération brute si le candidat est proposé par la commune et de 8,5 % si le recrutement est géré par le Centre de Gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce service sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle.

● CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER MAÎTRE NAGEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, un maître-nageur sauveteur titulaire du BNSSA chargé d'assurer la surveillance de la baignade à la Tricherie pour la période du 1^{er} juillet au 31 août, est recruté.

Après présentation des modalités de recrutement, le conseil municipal, par un vote à main levée, décide à l'unanimité de créer un emploi temporaire de maître-nageur sauveteur pour une durée de 2 mois.

Le conseil municipal décide également de proposer un logement si besoin.

Liste des principaux investissements budget général :

<p><u>Travaux de voirie et aménagements divers</u> : Voirie diverse ; court de tennis ; terrain de football)</p>	<p>246 000 €</p>	<p><u>Aménagement de la base de loisirs de la Tricherie</u></p>	<p>16 000 €</p>
<p><u>Travaux de bâtiments</u> (dont restauration Église St Christophe : 964 867 € ; étude nouveau centre périscolaire 30 000 € ; salle de sports : 37 000 €)</p>	<p>1 025 067 €</p>	<p><u>Matériel et mobilier divers</u> (illuminations ; matériel technique ; panneaux signalisation...)</p>	<p>60 000 €</p>

BUDGETS PRIMITIFS 2024 DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil municipal adopte les budgets annexes qui s'élèvent à :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Bâtiment commercial (Tricherie)	26 057.55 €	67 010.65 €
Bâtiment commercial (commerce)	11 272.39 €	58 541.01 €
Lotissement « Le Longuenais »	188 303.07 €	240 702.85 €
Lotissement « Les Prés du Château »	860 000.00 €	860 000.00 €

COMPTE-RENDU REUNION DE COMMISSION

Commission « Animations Culturelles, Touristiques et Sportives »

La prochaine réunion de cette commission aura lieu le 23 avril 2024 afin de :

- Préparer l'organisation du marché de producteurs qui aura lieu le Samedi 6 Juillet 2024 sur le site de la Base de Loisirs de la Tricherie. Cette année, cette manifestation sera couplée avec le forum des associations.
- Réfléchir à l'organisation d'un évènement lors des journées du patrimoine qui ont lieu le 3^{ème} week-end de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15 minutes.

A MESNARD LA BAROTIERE, le 11 mars 2024

Le Secrétaire de Séance,
Sylvain ROBERT

Le Maire,
Landry RONDEAU




● BUDGETS PRIMITIFS – ANNEE 2024

Avant de procéder à l'examen du projet de budget primitif pour l'année 2024, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres de la commission « voirie-urbanisme » ont travaillé sur le projet d'aménagement de la Grand'rue avec les services techniques de la Ville des Herbiers.

Il précise que ces travaux vont engendrer des contraintes de circulation dans le centre bourg pendant plusieurs mois avec des périodes durant lesquelles la Grand'Rue sera interdite à la circulation routière.

Compte tenu de l'ouverture prochaine de l'épicerie et afin de ne pas fragiliser le commerce local, il interroge l'assemblée sur le bien-fondé d'une programmation de ces travaux en 2024.

Après discussion, les membres présents, par un vote à main levée (11 pour et 3 abstentions), décident de reporter l'aménagement de la Grand'Rue.

Il est ensuite procédé à l'examen du projet de budget pour l'année 2024 tel qu'examiné lors de la réunion de la commission « finances » du 22 février 2024.

Ce budget est adopté à l'unanimité, par un vote à main levée. Il s'élève en dépenses et recettes à **2 818 555.40 euros** :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : **1 117 994.73 Euros**
- SECTION D'INVESTISSEMENT : **1 700 560.67 Euros**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	270 555 €	Impôts et taxes	698 440 €
Charges de personnel	259 823 €	Dotations et subventions	268 370 €
Charges de gestion courante	255 342 €	Autres produits gestion courante	64 350 €
Charges financières (intérêts)	10 923 €	Produits des services	6 807 €
Dotations aux amortissements	2 453 €	Excédent antérieur reporté	65 627.73 €
Prélèvement du G.I.R.	54 730 €	Opérations d'ordre	14 400 €
Charges exceptionnelles	200 €		
Virement à l'investissement	263 968.73 €		
TOTAL DEPENSES	1 117 994.73 €	TOTAL RECETTES	1 117 994.73 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Montant	Libellé	Montant
Remboursement des emprunts	43 716 €	Excédent d'investissement 2023	196 272.94 €
Logiciels, matériel et mobilier	160 918 €	Virement du fonctionnement	263 968.73 €
Travaux	1 373 200.67 €	Produit de cession	13 650 €
Avance futur lotissement	122 726 €	Remboursement FCTVA	56 000 €
		Excédent de fonctionnement	372 726 €
		Remb. avance budget annexe	4 310 €
		Subventions d'investis. Reçues	784 680 €
		Amortissement des immobilisations	2 453 €
		Taxe d'aménagement	5 000 €
		Dépôts et cautionnements	1 500 €
TOTAL DEPENSES	1 700 560.67 €	TOTAL RECETTES	1 700 560.67 €



ETAT CIVIL

DECES

Manuel VAZ 5 rue des Pervenches décédé le 22 mars 2024 à la Roche sur Yon

INFORMATIONS MUNICIPALES

PERMANENCES DES ELUS SAMEDI : 10h à 11h

4 Mai 2024 : Sylvain ROBERT – Adjoint

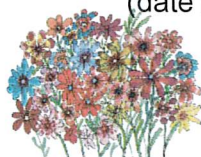
Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un élu en dehors de cette date en appelant la mairie : 02.51.66.02.74 ou par mail : mairie@mesnardlabarotiere.fr

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Les personnes intéressées pour effectuer le dépouillement des votes peuvent se faire connaître en mairie :
- 02.51.66.02.74
- mairie@mesnardlabarotiere.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal des Enfants organise un concours de maisons fleuries. Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la Mairie ou par mail : mairie@mesnardlabarotiere.fr jusqu'au **10 mai 2024** (date limite). Le jury, composé par les enfants, procédera aux votes le **19 juin 2024**.

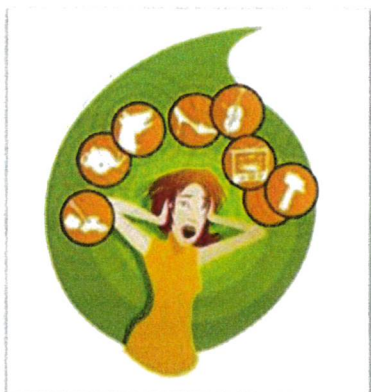


Les critères retenus seront les suivants : harmonie, couleurs, entretien, variétés, 100% naturel.

Nombreux lots à gagner !

Plus d'informations vous seront données suite à votre inscription.

BRUITS de voisinage



Respect et tolérance,
apprenons à bien vivre
ensemble.

Faisons-en sorte
que les liens de voisinage soient
un atout de convivialité
et non une source de conflit.

La loi distingue trois types de bruits pouvant créer des nuisances sonores domestiques, provoqués par :

- **Les individus** (cris, déplacements, comportements désinvoites, jeux d'enfants bruyants, etc)
- **Les objets** (outils de bricolage, travaux de jardinage, instrument de musique,
- **Les animaux** dont le maître est le seul responsable.

Leur utilisation est autorisée :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h30

Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Afin d'entretenir de bonnes relations de voisinage, il est parfois nécessaire de tolérer les activités de bricolage et jardinage provoquant des bruits de faible intensité et de courte durée, lorsque celles-ci sont ponctuelles. ¶



Choisir le bon moment,
c'est moins dérangeant.



Consultation publique

Venez consultez les cartes et donnez votre avis dans votre commune !

Du 29 avril au 26 mai 2024, les habitants de Mesnard La Barotière sont invités à donner leur avis sur le développement des zones à énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

Il s'agit d'un secteur géographique spécifique identifié pour son potentiel énergétique, tels que l'ensoleillement, la force des vents ou la présence de cours d'eau.

Cette démarche vise à augmenter d'ici 2030 sur le territoire français la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique. Ceci pour répondre à l'objectif de neutralité climatique fixé pour l'horizon 2050.

Comment donner son avis ?

L'ensemble des documents : cartes, notice de consultation et fiches pédagogiques sont disponibles en mairie en version papier.

Les mesnardais peuvent exprimer leurs observations :

-sur le registre mis à disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30, les samedis : 20 avril, 4 et 18 mai de 9h à 12h.

-par mail : mairie@mesnardlabarotiere.fr

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE DE MESNARD



BALADE DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE

Odile vous emmène en balade dans les rues de Mesnard-la-Barotière. Anecdotes et références historiques sont au programme de cette balade qui vous conduira devant l'ancienne église, l'école, le grand calvaire, le château...

Puis retour à la bibliothèque pour découvrir une exposition photos.

SAMEDI 20 AVRIL DE 10H30 À 11H30

Départ de la bibliothèque de Mesnard-la-Barotière
Tout public, à partir de 6 ans



ESCAPE GAME

Composez votre équipe et partez à l'aventure sur le thème des jeux.

En partenariat avec 

SAMEDI 20 AVRIL DE 15H À 17H
Bibliothèque de Mesnard-la-Barotière
A partir de 7 ans.